

Résumé du produit

Général	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ MODULABLE → Le client peut composer lui-même son assurance ▪ FLEXIBLE → Le client peut changer à tout moment vers une autre formule ▪ PLUSIEURS FORMULES DISPONIBLES → choix parmi plusieurs formules d'omnium 	
Avantages	Formules Maxi Omnium
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonus-malus -2 à vie ▪ Diminution du Bonus-Malus plus rapide pour les jeunes conducteurs ▪ Franchise 0 € en Mini Omnium ▪ Valeur de reprise garantie en cas de reprise de l'ancien véhicule du client ▪ weCover : une assurance connectée spécialement conçue pour les jeunes 	<p>3 formules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BASE : 6 mois sans perte de valeur • PLUS : 24 mois sans perte de valeur • PREMIUM : 36 mois sans perte de valeur <p>Amortissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progressif de - 1% par mois (commence en fonction de la formule omnium choisie par le client) <p>Franchise :</p> <p>Montant de franchise fixe en Maxi Omnium : choix entre 3 formules (voir pages 5,6):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Low → franchise faible (prime plus élevée) • Medium → franchise plus élevée (prime moins élevée) • High → franchise élevée (prime moins élevée) <p>→ 0 € de franchise en cas de perte totale si le client reste fidèle à la marque.</p>
Réductions	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la franchise Maxi Omnium si réparations dans un garage officiel de la marque ▪ Réduction si garage ou carport (-5%) ▪ Réduction si système de sécurité (-10%) ▪ Réduction si < 10.000 km/an (-5%) ▪ Réduction si véhicule hybride (-15%), CNG (-15%), électrique (-20%) 	
Garanties	
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité Civile • Mini Omnium • Maxi Omnium • Protection Juridique • Protection du conducteur • Assistance au véhicule • Assistance aux personnes 	

Responsabilité civile	Mini Omnium	Maxi Omnium																					
Dommages aux tiers en cas d'accident • Assistance gratuite après accident • Véhicule de remplacement gratuit • Garantie BOB gratuite	Formule RC + <ul style="list-style-type: none"> • Incendie • Vol et tentative de vol • Force de la nature et heurt d'animaux • Bris de vitre → 0 € de franchise si réparation dans un garage officiel de la marque.	Formule Mini Omnium + <ul style="list-style-type: none"> • Dégâts matériels • vandalisme Choix parmi plusieurs formules : <table border="1" data-bbox="899 527 1406 739"> <thead> <tr> <th>BASE</th> <th>PLUS</th> <th>PREMIUM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Maintien de la valeur</td> </tr> <tr> <td>6 mois</td> <td>24 mois</td> <td>36 mois</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Amortissement</td> </tr> <tr> <td>Amortissement Progressif de 1%</td> <td>Amortissement Progressif de 1%</td> <td>Amortissement Progressif de 1%</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Franchise</td> </tr> <tr> <td>Franchise moyenne (Medium)</td> <td>Franchise faible (Low)</td> <td>Franchise faible (Low)</td> </tr> </tbody> </table>	BASE	PLUS	PREMIUM	Maintien de la valeur			6 mois	24 mois	36 mois	Amortissement			Amortissement Progressif de 1%	Amortissement Progressif de 1%	Amortissement Progressif de 1%	Franchise			Franchise moyenne (Medium)	Franchise faible (Low)	Franchise faible (Low)
BASE	PLUS	PREMIUM																					
Maintien de la valeur																							
6 mois	24 mois	36 mois																					
Amortissement																							
Amortissement Progressif de 1%	Amortissement Progressif de 1%	Amortissement Progressif de 1%																					
Franchise																							
Franchise moyenne (Medium)	Franchise faible (Low)	Franchise faible (Low)																					

GARANTIES OPTIONNELLES

- **Protection juridique**
Cette garantie fournit une aide administrative et judiciaire après un sinistre ou une infraction de roulage.
- **Protection du conducteur**
Cette garantie protège le conducteur en cas de blessures, invalidité ou décès suite un à accident en tort (formule forfaitaire).
- **Assistance**
 - ✓ Assistance au véhicule
 - ✓ Assistance aux personnes

BASE	PLUS	PREMIUM
Maintien de la valeur		
6 mois	24 mois	36 mois
Amortissement		
Amortissement Progressif de 1%/mois	Amortissement Progressif de 1%/mois	Amortissement Progressif de 1%/mois
Franchise		
Franchise moyenne (Medium)	Franchise faible (Low)	Franchise faible (Low)

Les garanties en détail

Dommmages aux tiers en cas d'accident **RESPONSABILITÉ CIVILE**

ACTEL garantit une protection maximale et paie :

- ✓ Tous les dégâts matériels causés aux véhicules des tiers ;
- ✓ Tous les dommages corporels causés aux tiers ;
- ✓ Tous les dommages corporels causés aux passagers de la voiture du preneur d'assurance.

La garantie est valable tant en Belgique qu'à l'étranger (dans les pays mentionnés sur la carte verte).



Bon à savoir



ACTEL croit au **principe du BOB** : laisser une autre personne prendre le volant lorsque le conducteur a bu un verre de trop.

L'assurance Responsabilité Civile auto d'Actel comprend une garantie BOB. Celle-ci indemnise les dégâts occasionnés :

- au véhicule, s'il a été conduit par un BOB ;
- au véhicule, si vous le conduisiez en tant que BOB.

L'indemnisation s'élève à 25.000 euros au maximum avec une franchise de 500 euros.



En outre, ACTEL fournit la première **assistance après un accident**. Le remorquage du véhicule et le transport de toutes les personnes vers le domicile ou vers la destination prévue sont compris dans la couverture. Si nécessaire, nous fournissons également un **véhicule de remplacement (5 jours en Belgique et 10 jours à l'étranger)** pour que le client puisse continuer à se déplacer. Cette garantie est valable tant en Belgique qu'à l'étranger (dans les pays mentionnés sur la carte verte).

Dégâts au véhicule du preneur d'assurance

ASSURANCES OMNIUM

Les formules

- L'assurance **Mini Omnium** comprend les garanties suivantes :
 - Incendie (dégâts causés par un incendie, une explosion, un court-circuit ou la foudre)
 - Vol ou tentative de vol
 - Bris de vitre (dégâts aux vitres avant, arrière et latérales + la partie vitrée du toit ouvrant)
 - Force de la nature (grêle, tempête...)
 - Heurt d'animaux

- L'assurance **Maxi Omnium** comprend les garanties suivantes :
 - Incendie (dégâts causés par un incendie, une explosion, un court-circuit ou la foudre)
 - Vol ou tentative de vol
 - Bris de vitre (dégâts aux vitres avant, arrière et latérales + la partie vitrée du toit ouvrant)
 - Force de la nature (grêle, tempête...)
 - Heurt d'animaux
 - Vandalisme
 - Dégâts matériels : couvre les dommages causés par l'assuré lui-même (en tort ou seul)

La valeur assurée

- Pour quel montant le véhicule est-il assuré ?

La **valeur catalogue hors TVA** : il s'agit du prix de vente officiel, options comprises, en Belgique, au moment de l'achat du véhicule

- A quel rythme la voiture perd-elle de sa valeur ?

La valeur d'une voiture diminue d'année en année.

Chez ACTEL le client peut déterminer lui-même le moment où le véhicule commence à perdre de sa valeur.

Amortissement progressif de 1 % : chaque mois, la voiture perd 1 % de sa valeur, mais le client choisit lui-même quand commence l'amortissement : **après 6 mois, 24 mois ou 36 mois**. Après 60 mois, nous sortons de ce système et nous vérifions la valeur réelle de la voiture.

La franchise

Quelle est la **partie du sinistre à charge du client** ? Chez ACTEL, le preneur d'assurance peut déterminer lui-même le montant de sa franchise. Celle-ci dépend de la valeur assurée du véhicule au moment de la souscription de l'assurance.
Plus la franchise est élevée, plus la prime est basse.

Bon à savoir

La franchise est réduite si la réparation a lieu dans un garage officiel de la marque.

- Franchise LOW

Valeur assurée (en euro)	Franchise contractuelle LOW	Avantage si réparation dans un garage officiel de la marque	Résultat de la franchise à payer
< 12.500	200	- 125	75
12.500 – 24.999	300	- 150	150
25.000 – 37.499	450	- 250	200
37.500 – 59.999	750	- 450	300
60.000 – 79.999	950	- 600	350
80.000 – 99.999	1150	- 700	450

- Franchise MEDIUM

Valeur assurée (en euro)	Franchise contractuelle MEDIUM	Avantage si réparation dans un garage officiel de la marque	Résultat de la franchise à payer
< 12.500	350	- 125	225
12.500 – 24.999	550	- 150	400
25.000 – 37.499	800	- 250	550
37.500 – 59.999	1050	- 450	600
60.000 – 79.999	1150	- 600	550
80.000 – 99.999	1450	- 700	750

- **Franchise HIGH** : cette franchise n'est pas prévue dans les formules préconçues mais peut être appliquée à la demande du client. La prime Omnium sera moins élevée avec cette franchise.

Valeur assurée (en euro)	Franchise contractuelle HIGH	Avantage si réparation dans un garage officiel de la marque	Résultat de la franchise à payer
< 12.500	550	- 125	425
12.500 – 24.999	850	- 150	700
25.000 – 37.499	1150	- 250	900
37.500 – 59.999	1450	- 450	1000
60.000 – 79.999	1650	- 600	1050
80.000 – 99.999	1850	- 700	1150

ASSURANCE ASSISTANCE

L'assistance après un accident est prévue d'office dans l'Assurance RC d'ACTEL. Cela signifie que votre client peut compter sur une aide immédiate en cas d'accident, qu'il soit en tort ou non.

De plus, votre client peut étendre sa couverture grâce aux garanties suivantes :

1. Assistance au véhicule

En cas de panne ou de problèmes techniques au véhicule (ex. pneu crevé, perte clé, ...) l'assistance véhicule offre une aide immédiate dans le pays de résidence et à l'étranger.

- ✓ Assistance dans tous les pays mentionnés sur la **carte verte**
- ✓ **Assistance permanente** : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nos collaborateurs mettent tout en œuvre pour aider vos clients
- ✓ **Service de remorquage rapide** : si le véhicule ne peut pas être réparé sur place, nous le remorquons immédiatement vers le garage
- ✓ **Véhicule de remplacement** : votre client peut continuer à se déplacer pendant 5 jours en Belgique et 10 jours à l'étranger
- ✓ **Rapatriement** : nous rapatrions le client et sa voiture, de l'étranger à son domicile.

2. Assistance aux personnes

Si votre client ou un membre de sa famille habitant sous son toit tombe malade, se blesse ou décède durant ses vacances, nous nous chargeons du rapatriement et de toute autre forme d'assistance urgente (comme l'admission à l'hôpital, le transfert d'un membre de la famille...). Cette garantie est valable dans le monde entier.



Indemnisation des frais de justice

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

Un sinistre ou une infraction de roulage peuvent entraîner des poursuites judiciaires. Il est dès lors important que les droits de votre client soient défendus le mieux possible, de préférence avec l'aide d'un bon avocat.

En matière d'assistance juridique, ACTEL collabore avec Arces qui offre la protection juridique la plus étendue du marché et garantit ainsi la meilleure aide juridique possible.

Grâce à la couverture Protection juridique, le client a droit :

- ✓ À l'assistance dans le cadre de conflits extracontractuels, contractuels et administratifs ;
- ✓ Au paiement des frais de justice dans le cadre de procédures pénales et civiles ;
- ✓ À une indemnisation si la partie adverse est insolvable ;
- ✓ Au paiement des honoraires de l'avocat si une procédure s'avère nécessaire.

Bon à savoir

ACTEL collabore avec l'assureur protection juridique **Arces**. Les clients bénéficient ainsi de la meilleure Protection juridique du marché. Si vous trouvez une Assurance Protection juridique Auto offrant de meilleures conditions sur le marché belge, Arces vous offre les mêmes conditions en cas d'intervention.

Indemnisation des dommages corporels du preneur d'assurance

ASSURANCE CONDUCTEUR

L'Assurance RC couvre tous les dégâts causés aux passagers et aux tiers. Mais qu'en est-il des lésions subies par le conducteur en cas d'accident en tort ? Actel propose l'assurance conducteur suivante :

Forfaitaire : un montant fixe sera versé pour :

- L'invalidité temporaire : 12,5 euros par jour maximum ;
- L'invalidité permanente : max 25 000 euros maximum ;
- Les frais de traitements : les frais effectivement engagés, 2 500 euros maximum ;
- Le décès : 5 000 euros.

Les avantages en détail

1. Bonus-malus -2 à vie

Les bons conducteurs qui roulent pendant des années sans accident reçoivent un bonus-malus avantageux. Si ce bonus-malus atteint le niveau -2, le client le conserve à vie, même s'il provoque un accident par la suite.

2. Diminution accélérée du bonus-malus pour les jeunes conducteurs

Nous voulons donner toutes les chances aux jeunes conducteurs et leur proposer une assurance à un tarif abordable. Pour ce faire, nous avons conçu un système de bonus-malus avantageux. Les trois premières années suivant l'obtention du permis de conduire et jusqu'aux 26 ans du jeune conducteur, le bonus-malus diminue chaque année de 2 degrés. Donc sur trois ans, le bonus-malus diminue de 6 degrés.

3. Valeur de reprise garantie

En cas de reprise par la concession de l'ancien véhicule du client et de souscription de la Maxi-Omnium, Actel garantit la valeur de reprise du véhicule en cas de perte totale ou de vol total et ce jusqu'à la livraison du nouveau véhicule.

4. Nouvelle voiture ? Nouvelles technologies

Les nouveaux systèmes de sécurité favorisent la sécurité. Nous octroyons dès lors une réduction (sur la prime RC et dégâts matériels) lorsque le véhicule est équipé d'un ou de plusieurs système(s) suivants :

- un système de frein automatique (Automatic Emergency Braking) et/ou
- un système de contrôle de trajectoire (Lane Departure Warning System) et/ou
- un système de reconnaissance de fatigue (Driver Drowsiness Detection).
- un système régulateur proactif de vitesse (Adaptive Cruise Control) et/ou
- un système avertisseur d'angle mort (Blind Spot System) et/ou
- un système de détection des piétons et cyclistes.

5. Garage ou carport

Si votre client a la possibilité de garer son véhicule à son domicile dans son propre garage ou sous son carport pendant la nuit (22h à 6h du matin), il pourra bénéficier d'une réduction supplémentaire.

6. Moins de 10 000 km par an ?

Un client qui utilise moins sa voiture court également moins de risques d'avoir un accident. S'il parcourt moins de 10 000 kilomètres par an, ACTEL lui offre une réduction supplémentaire (sur la prime RC).

7. Véhicule écologique ?

Actel offre une réduction de prime pour les véhicules hybrides, électriques et CNG (gaz).

8. weCover : l'assurance auto connectée pour les jeunes de moins de 26 ans

Grâce à un boîtier connecté installé gratuitement dans la voiture, le jeune bénéficie d'une réduction de prime. En fonction de ses habitudes de conduite, la réduction peut aller **jusqu'à 50 % sur la RC**. En plus, en améliorant son style de conduite, weCover lui offre de nombreux cadeaux. weCover favorise également sa sécurité grâce une application qui l'aide à améliorer sa conduite, une géolocalisation de son véhicule et des facilités d'assistance.

Ce document n'est pas un engagement contractuel et vous informe de manière générale et concise sur nos garanties et couvertures. Il ne contient pas toutes les informations détaillées. Veuillez consulter les conditions générales afin de connaître tous les détails concernant nos assurances.